

**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de la ville de Méricourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R110-1, R110-2, R110-3, R411-5, R411-8, R411-25 et R415-6, ,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière-livre I- 3è partie – intersection et régime de priorité- approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifiée et complétée,

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation au carrefour de la rue de Lens, des avenues Wadyslaw Sikorski et de la Fosse 3,

ARRETE

Article 1 : Afin de prévenir les accidents de la circulation au carrefour de la rue de Lens, des avenues Wadyslaw Sikorski et de la Fosse 3,, la circulation est réglementée comme suit :

Les usagers circulant sur l'avenue Wadyslaw Sikorski devront marquer un temps d'arrêt avant de s'engager avenue de la Fosse 3 ou rue de Lens.

Les usagers circulant sur l'avenue de la Fosse 3 devront marquer un temps d'arrêt avant de s'engager rue de Lens ou avenue Wadyslaw Sikorski.

Article 2 : La signalisation réglementaire nécessaire à l'application des présentes dispositions sera apposée par les services techniques municipaux .

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police d'Avion, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Lens, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Méricourt, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Méricourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Méricourt, le huit octobre deux-mil-vingt-six

Le Maire,
F. PLANQUE



Affiché, notifié, déposé, le 8 octobre 2026